



# CHARTRE POUR L'ACCUEIL EN FORMATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Immo Academy est engagé dans une démarche d'accueil et d'accompagnement en formation des personnes en situation de handicap.

## 1-Pourquoi cette charte ?

La Charte handicap s'adresse aux stagiaires inscrits dans une formation d'Immo Academy

Cette Charte a pour objectif de favoriser l'accueil des personnes en situation de handicap dans le cadre de nos actions de formation, afin de leur permettre d'améliorer leur niveau de qualification et d'adapter leurs compétences dans le but d'une insertion professionnelle

L'accessibilité généralisée des personnes handicapées à l'ensemble des dispositifs de droit commun, posée par la loi dite « loi Handicap » du 11 février 2005, se traduit en matière de formation professionnelle par une obligation nouvelle des organismes de formation d'adapter les modalités de la formation aux besoins liés aux handicaps (cf. décret n° 2006-26 du 9 janvier 2006).

Des aides spécifiques peuvent au cas par cas être proposées aux bénéficiaires en situation de formation (financement des adaptations pédagogiques, aides humaines et techniques...) afin de compenser les difficultés liées au handicap et de rétablir ainsi l'égalité des droits et des chances dans la réussite du parcours vers l'insertion professionnelle.

## 2-Nos engagements :

Disposer d'un « Référent Handicap », qui en coordination avec les équipes pédagogiques et administratives, facilite l'intégration des personnes en situation de handicap dans nos formations ;

Accueillir en formation les stagiaires relevant de la loi du 11 février 2005 sans discrimination ;

Informier et sensibiliser les équipes sur les conditions d'accessibilité et d'intégration aux actions de formation ;

Mettre en œuvre, en fonction des besoins des personnes en situation de handicap, les adaptations pédagogiques, matérielles et organisationnelles ;

Entretenir un réseau de partenaires locaux mobilisables pour accompagner dans l'accueil et l'aménagement de la formation des stagiaires en situation de handicap ;

Communiquer sous différents supports, pour informer le public, les stagiaires et les personnels des engagements pris ;

### 3- Nom et qualité du référent Handicap

Agissant en faveur de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, le référent handicap est chargé d'informer et d'accompagner les personnes en situation de handicap

Ce document désigne le référent handicap

Nom-Prénom : Despeghel Nathalie

Fonction : responsable administrative

Statut : salariée

Adresse mail : [nathalie@immo-academy.net](mailto:nathalie@immo-academy.net)

Téléphone : 0669595801

Ses missions :

Accueillir et accompagner individuellement les personnes en situation de handicap,

Evaluer les besoins spécifiques au regard d'une situation de handicap ou d'un besoin particulier,

Mettre en œuvre les adaptations pédagogiques, organisationnelles et matérielles nécessaires,

Sécuriser le parcours de formation des apprenants en situation de handicap

Être à l'écoute tout au long de la formation, et ajuster les adaptations en cas de nécessité,

Informier et sensibiliser le personnel d'Immo Academy,

Mobiliser l'ensemble des équipes pédagogiques, techniques et/ou administratives sur les questions relatives à l'accueil des personnes en situation de handicap

Entretenir un réseau de partenaires locaux mobilisables pour accompagner dans l'accueil et l'aménagement de la formation des stagiaires en situation de handicap ;

Assurer une veille sur le handicap.

### 4- Procédure d'accueil individualisé de personnes en situation de handicap

Détection et analyse du besoin

En amont de la formation, un questionnaire de préformation est envoyé à destination de chaque participant. Il permet de recueillir les besoins particuliers ou difficultés des stagiaires, notamment liés à une situation de handicap. Également, une prise de contact directe par le stagiaire peut se faire par mail, par téléphone ou via le formulaire contact de notre site internet <https://www.immo-academy.net/contact>

A ce stade, un entretien sera proposé à la personne en situation de handicap par la référente handicap pour recueillir davantage de précisions.

L'évaluation des besoins spécifiques, éventuels, au regard du handicap (pédagogiques, matériels, organisationnels...) nécessaires à un bon déroulement de la formation est réalisée par la référente en lien avec les principaux acteurs concernés (stagiaire, formateur...).

La démarche peut être soutenue par la mise en œuvre d'adaptations par un prestataire spécialisé, notamment via Cap Emploi, qui sollicite des Prestations Ponctuelles Spécifiques (PPS) financées par l'Agefiph. Elles visent ainsi la compensation des conséquences liées au handicap et le développement de l'autonomie de l'apprenant. La Ressource Handicap Formation (RHF) peut également être sollicitée pour identifier et co-construire des solutions de compensations du handicap avec l'ensemble des acteurs de la formation.

Ce premier entretien permet de définir les adaptations et les aides et l'accompagnement dont pourra bénéficier le participant pendant sa formation, de façon à anticiper d'éventuelles difficultés et éviter les ruptures. Les adaptations peuvent évoluer tout au long de la formation.

#### 5- Mise en œuvre de la formation

Après l'évaluation des besoins de la personne, la référente s'assure, en lien avec la direction et les équipes pédagogiques, de la faisabilité des adaptations organisationnelles, matérielles et pédagogiques permettant l'intégration de l'apprenant et la prise en compte de la spécificité de son handicap

Un suivi est réalisé durant la formation afin de s'assurer du bon déroulement.

#### 6- Suivi de la formation

En fin de formation, une évaluation de la démarche est réalisée, réunissant si possible les différentes parties : le participant, le formateur et la référente handicap, afin de s'assurer des atteintes des objectifs de la formation, de l'efficacité des adaptations mises en œuvre, de la nécessité éventuelle d'accompagnement dans sa mise en situation professionnelle, de préconisations... Le recueil et la prise en compte des appréciations des parties prenantes feront parties intégrantes de la démarche d'amélioration continue des formations.

## 7- Modalités d'accompagnement

Pour répondre au plus grand nombre de situations de handicap, des modalités d'accompagnement sont mises en place :

Lieu et salle de formation accessibles, ou permettant de répondre aux besoins singuliers de la personne en situation de handicap demandeuse,

Places de parking à proximité des locaux de formation

Sanitaires adaptés

Accompagnement dans les déplacements sur le site

Prestataires de restauration et d'hébergements les plus proches accessibles aux personnes à mobilité réduite

Référent handicap présent sur le site de formation ou joignable par téléphone

Aménagements possibles de la formation

Transmission des contenus pédagogique en amont de la formation

Temps de pause supplémentaires

Accompagnement individuel et tutorat spécifique

Aménagements des conditions de réalisation et d'évaluation de la formation

Une adaptation des modalités de validation de la formation,

Envoi des supports pédagogiques en version numérique à l'issue de la formation de la formation

Equipe pédagogique sensibilisée au Handicap

## Liste des Acteurs et Partenaires locaux

### **AGEFIPH : (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées)**

Pour les travailleurs handicapés du secteur privé.

L'AGEFIPH vous apporte des services et des aides financières pour vous permettre d'accéder à des formations, pour faciliter votre recrutement dans une entreprise, pour vous aider à créer votre activité et pour vous aider à garder votre emploi. Ces services et ces aides financières sont accordés sous conditions. Ainsi, l'AGEFIPH peut vous aider si votre handicap est reconnu, vous travaillez en France, vous êtes Français ou vous avez une carte de séjour, vous êtes étudiant, salarié, stagiaire, travailleur indépendant ou à la recherche d'un travail.

Au sein de l'AGEFIPH, la "Ressource Handicap Formation" est une offre de service à destination des organismes de formation et des centres de formation des apprentis (CFA) qui permet de faire évoluer leurs pratiques afin de rendre les formations professionnelles accessibles aux personnes en situation de handicap. Elle constitue un appui aux politiques de droit commun et d'emploi. Elle vise à "travailler ensemble", "accompagner les structures", et "soutenir le référent handicap".

Consulter la page de la [Ressource Handicap Formation](#) (RHF)

### **CAP EMPLOI**

Cap emploi accueille, informe et accompagne les demandeurs d'emploi et les salarié(e)s en situation de handicap en réalisant un diagnostic professionnel, du Conseil en Évolution Professionnelle (CEP), en élaborant, avec la personne, une reconversion, un projet de formation, en soutenant la personne dans sa recherche d'emploi, en facilitant la prise de fonction et l'adaptation au poste de travail, en facilitant le maintien dans l'emploi des salarié(e)s présentant un risque d'inaptitude :

<https://www.capemploi.info/contact.html>

[www.capemploi.info](http://www.capemploi.info)

### **PLATEFORME : MON PARCOURS HANDICAP**

La plateforme numérique "Mon parcours handicap" permet d'aider les personnes en situation de handicap dans leur parcours de vie, de l'annonce du handicap à la retraite. Elle s'est enrichie de 2 nouvelles "briques", l'une dédiée à la scolarité des élèves en situation de handicap, l'autre aux études supérieures.

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/>

### **RESEAU DES CARIF OREF (Centres d'Animation, de Recherche et d'Information sur la Formation – Observatoires Régionaux de l'Emploi et de la Formation)**

SAS IMMO ACADEMY | 3 A.B avenue Des Belges AIX EN PROVENCE 13100 | Numéro SIRET: 82442869200027 |  
Numéro de déclaration d'activité: 93131750013 (auprès du préfet de région de: PACA)  
Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'Etat.

Structures partenariales portées par l'État et la région, les Carif-Oref ont un positionnement privilégié à l'échelle d'une région, à la croisée des politiques État, région et partenaires sociaux et au service des professionnels de l'accueil, l'information, l'orientation, de l'emploi, de la formation et des publics sur les territoires. Le 15 décembre 2011 a été créé le réseau des Carif-Oref (RCO). Il propose une parole collective, cohérente mais aussi et surtout des expertises, des productions et des outils mutualisés. Il gère notamment les référentiels nationaux Offre Info et Certif Info, au cœur du Compte personnel de formation (CPF).

<https://reseau.intercariforef.org>

### **FFDYS (Fédération Française des Dys)**

Informe et donne des pistes de travail ou évoque des partenaires sur les troubles de :

- Dyscalculie
- Dyslexie et dysorthographe
- Dysphasie
- Dyspraxie
- Troubles d'attention avec ou sans hyperactivité
- Troubles mnésiques

[www.ffdys.fr](http://www.ffdys.fr)

### **COMÈTE FRANCE**

Comète France accompagne des patients, dès la phase d'hospitalisation, dans la construction d'un projet professionnel compatible avec leur état de santé. <http://www.cometefrance.com>

## SurdiFrance

**Organisme de formation, la fédération Surdifrance propose des formations sur la malentendance, conçues et animées par des formateurs professionnels spécialisés dans cette thématique.**

SurdiFrance propose un programme qui permettra aux participants de se familiariser avec les problématiques des personnes malentendantes de sorte de savoir s'y adapter et de se sentir à l'aise dans toutes les situations de communication.

Ces formations répondent qui-plus-est au [référentiel](#) des attendus relatifs à la formation obligatoire à l'accueil des personnes handicapées dans les établissements recevant du public et les réseaux de transports publics, définis par la direction ministérielle à l'accessibilité

<https://www.surdifrance.org/qui-sommes-nous/formation/>

***L'ensemble des OPCO s'avère aussi être des interlocuteurs aidants pour l'orientation et l'information.***

